Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214102329-20260919-DELIB2026_119-DE

VILLE DE SALBRIS

COMMUNE DE SALBRIS

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
ARRONDISSEMENT ROMORANTIN-LANTHENAY
CANTON LA SOLOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 septembre, à 9h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle Waquet, après convocation légale adressée le 11 septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire de la Ville de Salbris.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
VOTE : 27
Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Étaient présents : 24
AVRIL Alexandre, COUTAUD Chantal, BENITO Angel, VIGNEULLE Aline, CHAUVIN Didier, LUNEAU Catherine, MIANNAY Jean-Paul, GONZALEZ Cécile, adjoints au Maire, MERCIER Victor, TEIXEIRA Stéphanie, DHERVILLEZ Jean, HEDAL Geneviève, PAUTHONIER Christian, FERREIRA Céline, SANSON Donata, DALLANÇON Jean-Pierre, TEIXEIRA Carmen, DESPONT Françoise, MENOULT Yolande, CHOLLET Dominique, POTIN Nolwen, TEIXEIRA Victor, GIRAULT Martine, GROSJEAN Cédric, conseillers municipaux.
Absents avec pouvoir : 3
CHAPERON Catalina donne son pouvoir à Cécile GONZALEZ
BOURGEOIS Thibault donne son pouvoir à Aline VIGNEULLE
PHILIBERT Aymeric donne son pouvoir à Alexandre AVRIL
Absent sans pouvoir : 0

Délibération n°2026-119 – Adhésion à l'association « La beauté sauvera le monde »

Monsieur le Maire expose que l'initiative « La beauté sauvera le monde », lancée par la Ville de Saint-Dizier en 2021, alors que les musées étaient fermés en raison du confinement, connaît un succès croissant : en 2024, plus d'un million de personnes en ont bénéficié, grâce à la mobilisation de 32 collectivités issues de 11 régions.

Monsieur le Maire propose que la Ville de Salbris rejoigne en 2026 cette initiative pour transformer ses espaces d'affichage municipaux en fenêtres ouvertes sur l'art : des reproductions d'oeuvres y remplaceront les campagnes publicitaires habituelles. La culture ne doit pas se limiter aux musées ; elle appartient à tous, et un regard posé sur une oeuvre, même au détour d'un trottoir, peut éveiller la curiosité, la sensibilité et la réflexion.

Afin de développer et de pérenniser cette initiative, une association « La beauté sauvera le monde » a été créée le 6 octobre 2025. La cotisation est de 250 € pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'ADHÉRER** à l'association « La beauté sauvera le monde » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Didier CHAUVIN

Le Maire,
Alexandre AVRIL

Le Maire :
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le……..,*
Publié ou notifié le ……..,
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet* http://www.telerecours.fr